

**DELIBERATION PORTANT SUR LA DESIGNATION D'UNE PERSONNALITE EXTERIEURE COMME MEMBRE DE LA  
COMMISSION DE LA RECHERCHE DU CONSEIL ACADEMIQUE**

**LA COMMISSION DE LA RECHERCHE DU CONSEIL ACADEMIQUE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA  
SEANCE DU 19 MARS 2019,**

Vu le code de l'Education ;  
Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne ;  
Considérant la candidature de Madame Isabelle CASSAR-MALEK.  
Vu le quorum atteint en début de séance ;

Madame Isabelle VEISSIER ayant démissionné de ses fonctions au sein de la Commission de la Recherche, Madame  
Isabelle CASSAR-MALEK a proposé sa candidature.

Vu la présentation faite par Monsieur Pierre HENRARD, Vice-Président de la Commission de la Recherche du Conseil  
Académique, en charge de la recherche, de la candidature proposée ;  
Vu le vote à bulletin secret effectué ;

Après en avoir délibéré ;

**DECIDE**

De désigner Madame Isabelle CASSAR-MALEK, au titre de personnalité extérieure issue d'un EPST, comme membre  
de la Commission de la Recherche du Conseil Académique.

**Résultats du vote :**

Membres en exercice : 39

Membres présents et représentés : 24

Bulletins blancs : 0

Bulletins nuls : 0

Nombre de voix contre : 0

Nombre de voix en faveur de la proposition de la candidature d'Isabelle CASSAR-MALEK: 24

**Le Président,**

**Mathias BERNARD**

Annexe : Procès-verbal de dépouillement du scrutin

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CR UCA 2019-03-19-01

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

*Modalités de recours : En application de l'article R421-1 du code de justice  
administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi  
par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à  
partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*

**RÉSULTAT DE L'ÉLECTION DU 19/03/2019 D'UNE PERSONNALITÉ EXTÉRIURE À LA  
COMMISSION DE LA RECHERCHE DU CONSEIL ACADÉMIQUE**

Nombre de votants	Nombre de blancs	Nombre de nuls	Total à déduire	Bulletins valables
24	0	0	0	24

Candidats	Madame Isabelle Cassar-Malek
Nombre de voix	24

Fait à Clermont-Ferrand, le 19/03/2019.

Les assesseurs :

Le président de l'université  
Clermont Auvergne

Mathias BERNARD